

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 16 février 2021

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 13 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 13

L'an deux mille vingt et un le **SEIZE FEVRIER**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021.

Présents: Mesdames et Messieurs GAILLARD Matthieu, MONTAGNE Eric, ANDRÉ Charlotte, ESCUDIER Isabelle, GIMENEZ Guillaume, VIARGUES Delphine, BACH Yves, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, CONTE Benoît, LÉVEILLÉ Juliette.

Absents excusés, MONTAGNE Eric (procuration à Charlotte ANDRE)

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : NOUVIALE Arnaud

Délégation de signature à la 2^{ème} adjointe pour actes notariés entre la commune et la Communauté des communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Adhésion au projet du PNR « Mon village mon fossile » consistant en la mise en place dans l'espace public d'une œuvre représentant une espèce fossile connue dans le monde entier et découverte sur notre commune. Notre participation sera de 500 €.

Participation à la Route des randonnées découvertes refusée au vu des dépenses que la mairie devrait engager pour cet événement, et au vu des faibles retombées économiques.

Participation saison culturelle 2020 Demande auprès de la CCPLL d'une réduction de 50% au vu du contexte sanitaire. Suite à la signature de la convention de mise à disposition et de gestion de cette structure entre les 2 collectivités au 1^{er} janvier 2021, la participation ne sera plus versée à compter de l'exercice 2021.

Devis pour reprise du réseau d'eaux usées à l'école par l'entreprise TEYSSEDOU pour un coût de 2 960 € HT / 3 552 € TTC.

Devis pour grillage cour école : option rigide retenue, entreprise POINT P pour un montant de 1 542,61 € HT / 1 851,13 € TTC.

Désherbage Bibliothèque Etablissement des critères d'élimination des documents.

La séance est levée à 21h20.

Fait à Limogne en Quercy, le 17 février 2021

Le Maire, Matthieu GAILLARD,

